

pour AJ **1** | **2** | mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION												COACHING - DEVELOPPEMENT PERSONNEL											
Nature de l'activité (1)		26 Adhérents												Code activité pour les praticiens médicaux											
N° SIRET																		si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »						AK	d'après les règles « créances-dettes »						AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT												
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP					Salaires nets perçus	AR										
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)														DA											
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)														AA	25 093	100,67 %							
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)														AB									
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)														AC	168	0,67 %							
	4	Montant net des recettes														AD	24 925	100,00 %							
	5	Produits financiers (4)														AE									
	6	Gains divers (5)														AF	5 435	21,81 %							
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)														AG	30 360	121,81 %							
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)														BA	430	1,73 %							
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)												BB	1 409	5,65 %							
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)												BC	49	0,20 %							
	11			Taxe sur la valeur ajoutée												BD									
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale												JY	243	0,97 %							
	13			Autres impôts												BS	209	0,84 %							
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible												BV	499	2,00 %							
	15	Loyer et charges locatives														BF	3 851	15,45 %							
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)														BW	101	0,41 %							
	17	Entretien et réparations															440	1,77 %							
	18	Personnel intérimaire															18	0,07 %							
	19	Petit outillage (11)															462	1,85 %							
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité															278	1,12 %							
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)															1 420	5,70 %							
	22	Primes d'assurances															279	1,12 %							
	23	Frais de véhicules (12)															1 740	6,98 %							
	(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																								
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...															385	1,54 %								
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires						BT	2 172						BK	3 283	13,17 %							
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 089		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	23														
26	Frais de réception, de représentation et de congrès															961	3,86 %								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone															1 237	4,96 %								
28	Frais d'actes et de contentieux															20	0,08 %								
29	Cotisations syndicales et professionnelles														BY	245	0,98 %								
30	Autres frais divers de gestion															1 208	4,85 %								
31	Frais financiers (14)														BN	100	0,40 %								
32	Pertes diverses (15)														BP	329	1,32 %								
33	TOTAL (lignes 8 à 32)														BR	19 198	77,02 %								

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION


COACHING - DEVELOPPEMENT PERSONNEL

N° SIRET

26 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	11 162 44,78 %			
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 745 7,00 %			
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	12 907 51,78 %			
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotation aux amortissements (20)				CH	516 2,07 %			
		42	Moins-value à court terme				CK	234 0,94 %			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	4 284 17,19 %		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT	
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO	
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ	
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 034 20,20 %				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	7 872 31,58 %				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	2 325				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	439				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ					
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			4 606					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B			

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – COACHING DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

 2020		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 21 340 €		de 21 341 € à 87 863 €		
		15 Adhérents		12 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	13 439	102,22 %	39 347	100,00 %	
	A déduire : Débours payés					
	Honoraires rétrocedés	292	2,22 %			
	Montant net des Recettes	13 147	100,00 %	39 347	100,00 %	
	Produits financiers			1		
Gains divers	6 035	45,90 %	4 232	10,76 %		
TOTAL RECETTES		19 183	145,91 %	43 580	110,76 %	
DÉPENSES	Achats	63	0,48 %	852	2,17 %	
	Salaires nets	250	1,90 %	2 740	6,96 %	
	Charges sociales sur salaires			106	0,27 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	231	1,76 %	242	0,62 %	
	Autres impôts	160	1,22 %	261	0,66 %	
	CSG déductible	232	1,76 %	759	1,93 %	
	Loyers et charges locatives	3 291	25,03 %	4 663	11,85 %	
	Location de matériel et mobilier	38	0,29 %	171	0,43 %	
	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et réparations - Personnel intérimaire - Petit outillage - Chauffage, eau, gaz, électricité - Honoraires non rétrocedés - Primes d'assurances 	438	3,33 %	415	1,05 %	
			39	0,10 %	39	0,10 %
			366	2,78 %	583	1,48 %
			200	1,52 %	383	0,97 %
			941	7,16 %	2 029	5,16 %
			255	1,94 %	316	0,80 %
	TOTAL T.F.S.E.		2 201	16,74 %	3 765	9,57 %
	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de véhicules - Autres frais de déplacements 	1 467	11,16 %	2 154	5,47 %	
		181	1,38 %	674	1,71 %	
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS		1 648	12,54 %	2 828	7,19 %
	<ul style="list-style-type: none"> - Charges sociales Obligatoires - Charges sociales Facultatifs Madelin - Charges sociales Facultatifs NPER 	1 854	14,10 %	2 481	6,31 %	
		792	6,02 %	1 369	3,48 %	
		40	0,30 %			
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES		2 686	20,43 %	3 850	9,78 %
<ul style="list-style-type: none"> - Frais de réception, représentation, congrès - Fournitures de bureau, documentation, ... - Frais d'actes et contentieux - Cotisations syndicales et professionnelles - Autres frais divers de gestion 	474	3,61 %	1 525	3,88 %		
	1 098	8,35 %	1 450	3,69 %		
	6	0,05 %	35	0,09 %		
	234	1,78 %	264	0,67 %		
	690	5,25 %	1 804	4,58 %		
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION		2 503	19,04 %	5 079	12,91 %	
Frais financiers	84	0,64 %	117	0,30 %		
Pertes diverses	568	4,32 %	3	0,01 %		
TOTAL DÉPENSES		13 957	106,16 %	25 437	64,65 %	
RÉSULTAT	Excédent	5 225	39,74 %	18 143	46,11 %	
	Plus-values à court terme					
	Divers à réintégrer	762	5,80 %	2 903	7,38 %	
	Bénéfice SCM					
	Frais d'établissement					
	Dotations aux amortissements	303	2,30 %	740	1,88 %	
Moins-values à court terme	405	3,08 %				
Divers à déduire	5 147	39,15 %	2 849	7,24 %		
Déficit SCM						
RÉSULTAT		133	1,01 %	17 457	44,37 %	
Kilométrage moyen		3 830 km		5 204 km		